

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 18 décembre 2023**

N° 25

**OBJET : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT AVEC LADAPT LOIRET ET L'ECOLE DE MUSIQUE D'AMILLY.**

**Note de synthèse :**

Le Conservatoire Patricia Petibon souhaite organiser un concert à visée caritative avec l'école de musique d'Amilly et LADAPT LOIRET. L'objectif est une collecte de fonds pour l'achat de places pour les jeux paralympiques au bénéfice des patients de LADAPT LOIRET. La participation du public reste libre.

Il vous est proposé de valider la convention de partenariat au travers de cette délibération.

**Projet de délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

**Vu** la convention de partenariat pour l'organisation d'un concert caritatif avec LADAPT LOIRET et l'école de musique d'Amilly ;

**Vu** l'exposé de M. le Maire ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'un concert caritatif avec LADAPT LOIRET et l'école de musique d'Amilly ;
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.